

**DECISION DU PRESIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2024-DC-02**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant les marchés de travaux, fournitures et de services,

Considérant qu'il convient d'assurer le local mis à disposition à titre gracieux par la commune d'EPERNON dans le cadre de l'exercice des missions du service de médecine préventive qu'il convient d'assurer en tant que locataire,

Vu la proposition de contrat transmis par GROUPAMA (annexé),

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé la signature d'un contrat d'assurance « Villassur », entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

GROUPAMA Assurance (agence CHARTRES 28, 20 rue de la République, 28 110 LUCE),

**Article 2 :** La cotisation annuelle est portée à 5290.14€ TTC.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion, et sera adressée au contrôle de légalité à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 29 février 2024

Le Président,

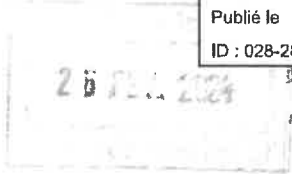


*Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le : 7/03/2024  
La Directrice générale, par  
délégation,*



**Groupama**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024  
Reçu en préfecture le 07/03/2024  
Publié le  
ID : 028-282800374-20240229-2024\_DC\_02-CC



**Votre agence**  
AGENCE CHARTRES 28  
20 rue de la République  
28110 LUCE  
Tél. : 0237883800

606679 333 9 1/26 2 1



**Vos références**  
Numéro client / identifiant internet : 24356547  
Numéro du souscripteur : 60227719U

CDG 28  
CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR  
9 RUE JEAN PERRIN  
28600 LUISANT



**VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES  
CONDITIONS PERSONNELLES**

**CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE**

La Caisse Locale de  
CL CHARTRES

et CDG 28  
CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR  
9 RUE JEAN PERRIN  
28600 LUISANT

**REFERENCES**

Numéro du souscripteur	:	60227719U
Numéro de contrat	:	0002
Numéro d'avenant	:	01
Date de prise d'effet des garanties	:	01/01/2024
Date d'échéance	:	0101
Date de fin des garanties	:	-
Fractionnement de paiement	:	PAIEMENT ANNUEL PAR TIP
Préavis de résiliation	:	2 mois

GGEDITO/G2SVILLACPI/21-02-2024



Groupama Centre Manche  
Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche  
Nous joindre : 30 rue Paul Lignoué CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0860381011 - groupama.fr  
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres  
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 82458 75436 Paris Cedex 09  
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003828





N° souscripteur : 60227719U

**SOMMAIRE**

L'ENTITE ASSUREE .....	3
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES .....	3
DEFENSE DES DROITS ET INTERETS .....	5
LA PROTECTION DU PATRIMOINE .....	6
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES .....	21
LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES .....	23
LE DETAIL DE LA COTISATION .....	23
LES INFORMATIONS CLIENT .....	23
LES MENTIONS LEGALES .....	24
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS .....	24
LA SIGNATURE DES PARTIES .....	25

GGEDITOIG2SVILLACPR21-02-2024



**Groupama Centre Manche**  
 Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche  
 Notre Joliette : 30 rue Paul Lignat CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél 0969361011 - groupama.fr  
 Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 283 653 601 RCS Chartres  
 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09  
 Intermédiaire bancaire et financier : immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur : 60227719U

## L'ENTITE ASSUREE

CDG 28

Représentée par : Le Président

Nature juridique : EPA (dont EPC)

Date de création : 31/12/2009

## DONNEES GENERALES

Budget de fonctionnement : 2 646 743 €

Masse salariale : 1 797 931 €

## L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES

Les compétences et activités que vous avez déclarées :

Par référence aux Statuts et/ou à la loi, sont exercées les compétences et activités suivantes :

### AUTRE(S) COMPETENCE(S)

AUTRE COMPETENCE : PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS  
FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les risques spécifiques suivants sont déclarés :

### ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT - FORMATION

ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT ET/OU FORMATION

- Nombre de personnes (enfants-adultes) bénéficiaires de l'activité de formation et/ou d'enseignement dispensée par l'entité souscriptrice : 100
- Nombre de stagiaires couverts au titre de l'extension Dommages aux biens (hors véhicules) des maîtres de stage : 0
- Nombre de stagiaires couverts au titre de l'extension Dommages aux véhicules des maîtres de stage : 0

### AUTRE(S) RISQUE(S)

Autre risque : ASSISTANCE RECRUTEMENT POUR LES COLLECTIVITES  
FONCTIONNEMENT DES SERVICES



1  
2/  
26  
335 9  
606679





N° souscripteur : 60227719U

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

<b>RESPONSABILITE GENERALE ETABLISSEMENT PUBLICS ADMINISTRATIFS</b>		
A l'indice FFB de 1163.6 au 2ème trimestre 2023		
<b>Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : Sans sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises</b>		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garantie
<b>GARANTIES DE BASE</b>		
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL	OUI	(1)
Objets et animaux confiés :	OUI	50 000 € par sinistre 50 000 € par an
<b>GARANTIES SPECIFIQUES</b> Dans la cadre exclusif des compétences et activités déclarées ci-avant, sont acquises les garanties suivantes		
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	OUI	(1)
ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT ET/OU FORMATION	OUI	Se reporter à la CS 01

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

**DEFENSE DES DROITS ET INTERETS**

**LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :**

Les compétences et activités que vous avez déclarées au titre de la garantie RESPONSABILITE GENERALE ci-avant.

**LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :**

A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garanties
<b>PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE</b>		
INFORMATIONS JURIDIQUES COLLECTIVITE	OUI	(1)
PROTECTION JURIDIQUE	OUI	BAREME 2 (1)
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS</b>		
INFORMATIONS JURIDIQUES AGENTS - ELUS	OUI	(1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS	OUI	BAREME 2 (1)

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



1  
3/  
26  
337 9  
606679

GGEDITO/G2SVILLACP21-02-2024



**Groupama Centre Manche**  
 Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche  
 Nous joindre : 30 rue Fauf Lignoué CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0659381011 - groupama.fr  
 Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 601 RCS Chartres  
 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92450 75438 Paris Cedex 08  
 Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13033828



N° souscripteur : 60227719U

**LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
**LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES**
**LES BIENS A ASSURER**

LOCAUX LOUES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAUX LOUES 9 RUE JEAN PERRIN 28600 LUISANT	T1	Propriétaire non occupant	286 m2	-	-

ENSEMBLE DE BUREAUX					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ENSEMBLE DE BUREAUX 9 RUE JEAN PERRIN 28600 LUISANT	T1	Propriétaire occupant	1 200 m2	-	inclus

MAISON MEDICALE DES BATES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON MEDICALE DES BATES 8 BOULEVARD DE L'EUROPE 28100 DREUX	T1	Locataire	21 m2	-	inclus

MAISON FRANCE SERVICES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON FRANCE SERVICES 4 RUE TEXIER GALLAS 28150 LES VILLAGES VOVEENS	T1	Locataire	25 m2	-	inclus

COMMISSARIAT DE POLICE					
------------------------	--	--	--	--	--



N° souscripteur : 60227719U

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
COMMISSARIAT DE POLICE 4 PLACE EVESHAM 28100 DREUX	T1	Locataire	14 m2	-	inclus

**LOCAL MODULAIRE**

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAL MODULAIRE 26 RUE JULES FERRY 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN	T11	Locataire	38 m2	-	inclus

**MDSC DU PERCHE**

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MDSC DU PERCHE 58 AVENUE GOUVERNEUR 28400 NOGENT LE ROTROU	T1	Locataire	25 m2	-	inclus

**MDSC DU DUNOIS**

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MDSC DU DUNOIS PLACE DU PHENIX 28200 CHATREAUDUN	T1	Locataire	22 m2	-	inclus

**CENTRE DE DETENTION**

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
-------------	----------------------	----------------------	-----------------------------	--	-----------------







N° souscripteur : 60227719U

CENTRE DE DETENTION ROUTE D'ORLEANS 28200 CHATEAUDUN	T10	Locataire	35 m2	-	inclus
---	-----	-----------	-------	---	--------

MAISON DU CADRAN					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON DU CADRAN 20 RUE BOURGEOISIE 28230 EPERNON	T1	Locataire	50 m2	-	inclus

T1 : Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux  
 T10 : Autres types de bâtiment  
 T11 : Bâtiments de structure vulnérable

**LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :**

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **5 000 000 euros non indexés** quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).



N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 1 - LOCAUX LOUES</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie <b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
<b>Evénements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) Immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
<b>Vol</b>	NON	-
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	NON	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

**Site 2 - ENSEMBLE DE BUREAUX**

 Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **250 euros**  
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention  
 particulière au niveau de chaque garantie

**A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023**
**DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)**

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 3 - MAISON MEDICALE DES BATES</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie <b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evénements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

**Site 4 - MAISON FRANCE SERVICES**

 Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **250 euros**  
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention  
 particulière au niveau de chaque garantie

**A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023**
**DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)**

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evénements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 5 - COMMISSARIAT DE POLICE</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
<b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dépôt des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 6 - LOCAL MODULAIRE</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>760 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
<b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evénements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 7 - MDSC DU PERCHE</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
<b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 60227719U

**Site 8 - MDSC DU DUNOIS**

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **250 euros**  
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention  
 particulière au niveau de chaque garantie  
**A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023**

**DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)**

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 9 - CENTRE DE DETENTION</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie <b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	<b>Garanties souhaitées</b>	<b>Limites de garantie</b>
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitreaux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

<b>Site 10 - MAISON DU CADRAN</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
<b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 60227719U

<b>Garanties complémentaires</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie <b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Génie civil industriel</b>	Non	-
<b>Génie civil ouvrage d'art</b>	Non	-
<b>Génie civil VRD</b>	Non	-
<b>Mobilier urbain</b>	Non	-
<b>Bâtiment(s) de structure vulnérable</b>	Non	-
<b>Pertes financières</b>		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non	-
Pertes d'exploitation	Non	-
Frais supplémentaires	Non	-
Extension fermeture administrative	Non	-
<b>Effondrement de bâtiments</b>	Non	-
<b>Autres événements Hors Catastrophe Naturelle</b>	Non	-
<b>Autres dommages non désignés</b>	Non	-
<b>Multirisque informatique</b>	Oui	50 000 €
<b>Bris de machine(s)</b>	Non	-
<b>Marchandises réfrigérées</b>	Non	-
<b>Marchandises et matériels transportés</b>		
Marchandises ou mobiliers non fragiles	Non	-
Marchandises ou mobiliers fragiles	Non	-



606679 351 P 10/ 26 1





N° souscripteur : 60227719U

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>250 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Tous dommages matériels</b>		
Matériels vidéo - Matériels photo	Non	-
Matériels son et lumières	Non	-
Chapiteaux - structures légères	Non	-
Autres biens non fragiles	Non	-
<b>Multirisque exposition</b>		
Objets fragiles	Non	-
Objets non fragiles	Non	-
<b>Extension biens de valeur</b>	Non	-
<b>Multirisque instrument(s) de musique</b>		
Instruments fragiles	Non	-
Instruments non fragiles	Non	-
<b>Pertes de loyers</b>	Non	-
<b>Eolienne(s)</b>	Non	-
<b>Multirisque PPV</b>	Non	-



N° souscripteur : 60227719U

## LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

### DEFENSE DES DROITS ET INTERETS

#### Clause 71 - Information Juridique

Vous bénéficiez d'une prestation Informations Juridiques Téléphoniques assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex, vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

> soit par téléphone : 09.69.36.10.11

> soit par courrier électronique : [gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr](mailto:gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr)

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

#### Clause 72 - Protection Fonctionnelle des Agents et des Élus

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Fonctionnelle des Agents et des Élus assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 09.69.36.10.11

- soit par courrier électronique : [gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr](mailto:gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr)

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

#### Clause 73 - Protection Juridique

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Juridique assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 09.69.36.10.11

- soit par courrier électronique : [gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr](mailto:gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr)

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

### CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES

#### Clause 111 - Absence de bien mobilier ou mobilier assuré au titre d'un autre contrat

Les bâtiments assurés ne contiennent pas de mobilier ou celui-ci est assuré par un autre contrat.

#### Clause 106 - Bâtiment assuré Groupama

Votre cotisation afférente à la garantie « Incendie et événements annexes » a été réduite pour tenir compte du fait que le bâtiment abritant vos locaux est assuré par votre propriétaire auprès de notre compagnie Groupama.

Site	Clauses appliquées
LOCAUX LOUES	111
MAISON FRANCE SERVICES	106
LOCAL MODULAIRE	106

### CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE ENSEMBLE DE BUREAUX

#### Clause 130 - Absence de protection contre le vol



Groupama Centre Manche  
 Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche  
 Nous rejoindre : 30 rue Paul Lignier CS 30014 - 72943 Le Mans CEDEX B - Tél. 0980361011 - [groupama.fr](http://groupama.fr)  
 Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres  
 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92450 75496 Paris Cedex 08  
 Intermédiaire bancaire et financier : immatriculation ORIAS n° 13003828



N° souscripteur : 60227719U

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MAISON MEDICALE DES BATES****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MAISON FRANCE SERVICES****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE COMMISSARIAT DE POLICE****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE LOCAL MODULAIRE****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MDSC DU PERCHE****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MDSC DU DUNOIS****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE CENTRE DE DETENTION****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MAISON DU CADRAN****Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 €.



N° souscripteur : 60227719U

**LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES****POLE MEDICAL**

LA COMPETENCE EST EXERCEE PAR UN MEDECIN ET UNE INFIRMIERE SALARIES DU CDG SANS ACTES MEDICAUX

**LE DETAIL DE LA COTISATION**

La cotisation annuelle est de 4824,15 € HT, soit 5 290,14 € TTC

Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
Assurance des responsabilités	2 959,27 €	3 225,60 €
Défense des droits et intérêts	611,02 €	686,89 €
Protection du patrimoine	1 092,81 €	1 196,18 €
Catastrophes Naturelles	128,86 €	140,46 €
Attentats	32,19 €	35,11 €
Fonds de garantie Attentats		5,90 €

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : PAIEMENT ANNUEL PAR TIP

*Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.***LES INFORMATIONS CLIENT****Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



N° souscripteur : 60227719U

**LES MENTIONS LEGALES**

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg  
75383 PARIS Cedex 08  
343.115.135 RCS PARIS.

**Entreprises régies par le Code des assurances**

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

**L'autorité de contrôle de l'Assureur**

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).

**LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le présent contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-233404 - Modèle : NOCP06 - Édition janv 2024
- Fascicule « Responsabilité Générale ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF » - Référence Imprimeur : 3350-233412 - Modèle : NOCP04 - Édition mars 2023
- Fascicule « La défense des droits et des intérêts EPA » - Référence Imprimeur : 3350-233408 - Modèle : NOCP01 - Édition janv 2024
- Fascicule « La protection du patrimoine » - Référence Imprimeur : 3350-233406 - Modèle : NOCP06 - Édition janv 2024
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-233415 - Modèle : TNOCP06 - Édition janv 2024
- Convention Spéciale « Activité(s) d'enseignement et/ou de formation » - référence CS01 Édition déc-2022
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Référence Imprimeur : 3350-93501 Édition mars-2023

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale



N° souscripteur : 60227719U

### LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),

- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),

- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Le contrat sera conclu à compter du 01/01/2024 pour une durée d'un an et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Chartres

Le 21/02/2024

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la  
Caisse Locale, le Directeur Général

Pour le Souscripteur :

(nom, prénom et signature du représentant  
légal)

Date : 29.02.2024

Le Président,

Bertrand MASSOT



1  
24  
13/  
357 9  
606679